

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 20 mai 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/05/20-5/02 B

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220520-lmc100000023720-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 08/06/2022

Réception Préfet : 08/06/2022

Publication RAAD : 08/06/2022

OBJET : Aides à l'aménagement des itinéraires de promenade et de randonnée, aux projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, ainsi qu'à l'entretien des arbres remarquables.
Aides aux projets d'éducation à l'environnement.

Dans le cadre de la politique relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), il est proposé un soutien financier aux communes de Saint-Siméon, Moisenay et Chevry-en-Sereine.

Par ailleurs, le Département accompagne les associations et organismes dans leurs projets d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une aide financière à la commune de Saint-Mammès, ainsi qu'aux associations Terre Avenir et AGRENABA.

Enfin, une aide est également proposée à la commune de Yèbles au titre de l'accompagnement à l'entretien des arbres remarquables.

La présente délibération concerne les aides aux projets d'éducation à l'environnement.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement Budgétaire et Financier, modifié par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 7/01 et n° 5/01 en date du 16 décembre 2021, relatives au budget du Département pour 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant total de 12 000 € aux organismes désignés en annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : de prélever ces crédits sur l'action « Environnement et développement durable », Opération « DEEA - Subventions animations environnement ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à M. Vincent PAUL-PETIT

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne